

**Proposition d'attribution c  
Au titre du contrat d**

<b>PILIER</b>	<b>Enjeux</b>	<b>Actions</b>
<b>QUALITÉ DU CADRE DE VIE DES HABITANTS – RENOUVELLEMENT URBAIN</b>	<b>Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants</b>	Figure 2 Style actions
		Gestion urbaine de proximité
<b>Sous total</b>		
<b>DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE – EMPLOI et ACCES A LA FORMATION</b>	<b>Favoriser la territorialisation de la politique emploi- insertion</b>	Action collective de mobilisation complémentaire aux accompagnements individuels jeunes
		Emploi et insertion public adulte
		Chantiers éducatifs permanents – learning by doing
		Plateforme mobilité
		Hors les murs – adulte relais
<b>Sous total</b>		
<b>COHESION SOCIALE</b>	<b>Concourir à la réussite éducative</b>	Lutte contre les inégalités éducatives dans les quartiers populaires par l'engagement de la jeunesse
	<b>Promouvoir les modes de vie favorable à la santé</b>	Favoriser la prise en charge psycho thérapeutique des jeunes et de leur famille
	<b>Renforcer l'accès et l'adaptation aux services</b>	Festival MODES DE VIE- Création d'artistes et d'habitants
		Ateliers sociaux linguistiques à destination de personnes ne maîtrisant pas la langue française dans les quartiers politique de la ville
		VIA plateforme d'accueil, positionnement, orientation
<b>Sous total</b>		
<b>TOTAL</b>		

Cette aide financière sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire,
  - le solde, qui s'élèvera au maximum à 20 % du montant de la subvention accordée, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif.
- En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention sera soit diminué à hauteur de la totalité de cet excédent.

## Le subventions de Dijon Métropole et ville – Programmation 2022

Porteurs de projet	Montant global Du projet 2022	Proposition 2022	Territoire	Observations
Figure 2 Style	142000 €	15000 €	CHE	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités prévues à l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens DM2018_208_20181217.
Ville de Talant	32189 €	3000 €	TAL	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités prévues à la convention de financement dès que celle-ci sera devenue exécutoire.
	<b>174189 €</b>	<b>18000 €</b>		
Ville de Talant	44584 €	1000 €	TAL	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités prévues à la convention de financement dès que celle-ci sera devenue exécutoire.
Ville de Talant	42550 €	1000 €	TAL	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités prévues à la convention de financement dès que celle-ci sera devenue exécutoire.
Acodège	201196 €	20000 €	MET	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités prévues à la convention de financement dès que celle-ci sera devenue exécutoire.
Créativ	163280 €	20000 €	MET	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités prévues à la convention de financement dès que celle-ci sera devenue exécutoire.
Mission locale	36250 €	8449 €	MET	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités prévues à la convention de financement dès que celle-ci sera devenue exécutoire.
	<b>487860 €</b>	<b>50449 €</b>		
Association Fondation Etudiante pour la Ville	444126 €	11000 €	MET	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités prévues à la convention d'objectifs et de moyens n° 21-119 du 3 février 2021.
AREA	12900 €	3500 €	MET	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités de versement figurant en bas du présent tableau.
Art Public	62792 €	14000 €	MET	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités prévues à l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens DM2018_154_20181003.
CESAM	132300 €	33136 €	MET	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités prévues à l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens n° 18-528 du 17 décembre 2018.
CESAM	60000 €	20000 €	MET	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités prévues à la convention d'objectifs et de moyens n° 19-439 du 20 décembre 2019.
	<b>712118 €</b>	<b>81636 €</b>		
	<b>1374167 €</b>	<b>150085 €</b>		

nitif de l'action qui devra être transmis par l'association à l'issue de sa réalisation.

ccédent, soit versé en partie à l'association, soit versé en totalité à l'association.